



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etat@91

LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE

N°14- Numéro Spécial - 23 Avril 2020



COVID-19 : Tous mobilisés !



#TOUSMOBILISES

GÉRER LA CRISE EN MOBILISANT LES COMPÉTENCES

Comme pour toute situation de crise, la Préfecture et les services de l'État sont activement mobilisés afin d'assurer la coordination des services et des institutions intervenants.

Il s'agit de veiller à la sécurité de nos concitoyens, de coordonner les secours, de veiller à la tranquillité publique et de limiter la propagation du virus.

Dès le 20 mars 2020, le Centre Opérationnel Départemental a été activé sur décision du préfet afin de répondre à la crise sanitaire du Covid-19.

Placée sous son autorité, cette cellule de crise départementale permet de relayer les consignes du niveau national et de partager l'information locale, en assurant la coordination entre l'Agence Régionale de Santé, les services de sécurité civile, les forces de sécurité intérieure, les services de secours et les directions départementales interministérielles en présence du Conseil Départemental et du procureur de la République.

Des réunions quotidiennes sont organisées afin de centraliser l'information et assurer qu'une réponse opérationnelle à chaque situation soit mise en œuvre par les services compétents.

Les informations opérationnelles peuvent ainsi être relayées rapidement, notamment en direction des collectivités et des élus qui sont directement associés à l'action du terrain.

En outre, trois fois par semaine, un point de situation élargi est réalisé en présence notamment du président du Conseil départemental, du Procureur de la République d'Évry-Courcouronnes, du Directeur départemental des finances publiques et de la Directrice académique des services de l'éducation nationale.



Point de situation élargi au COD présidé en visioconférence par le préfet



EN ESSONNE

COVID - 19 : Gestion de crise sanitaire

Ces réunions permettent de dresser un bilan exhaustif de l'action de chacun pour répondre au mieux à la situation de crise et veiller à l'articulation efficace des compétences de chaque institution. Elles permettent également au préfet et aux différentes parties prenantes d'évaluer et de décider des mesures à prendre afin de protéger la population et d'organiser les règles de la vie quotidienne, dans ce contexte de crise sanitaire

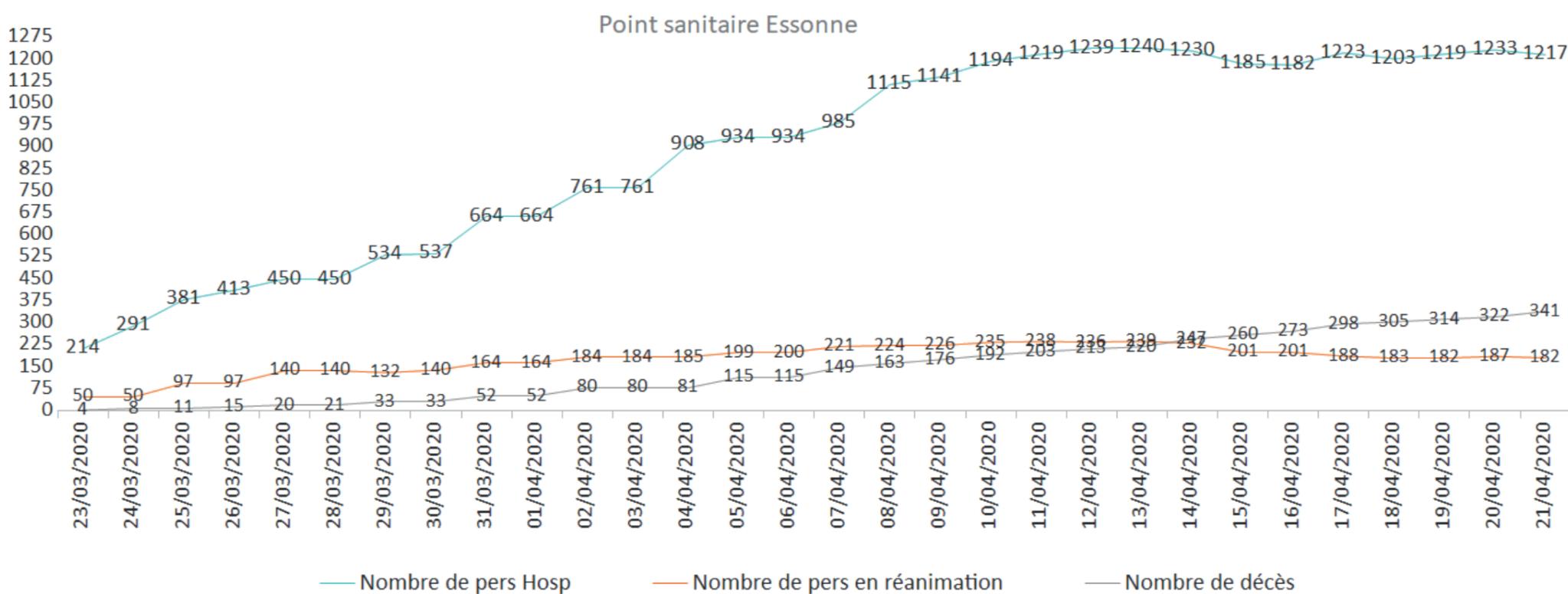
Y sont notamment évoqués l'évolution de la situation sanitaire et les capacités des services de santé à y répondre, la situation des EHPAD et des autres structures médico-sociales, le respect des mesures de confinement ainsi que la situation de l'ordre public dans le département.

Les conditions d'hébergement d'urgence et de mobilisations du volontariat sont également partagées à cette occasion.

LA SITUATION SANITAIRE EN ESSONNE

Au 21/04/2020, soit un plus d'un mois après le début de la crise, on dénombre en Essonne :

- 1217 personnes hospitalisées
- 162 personnes en réanimation
- 351 décès (hors EHPAD)

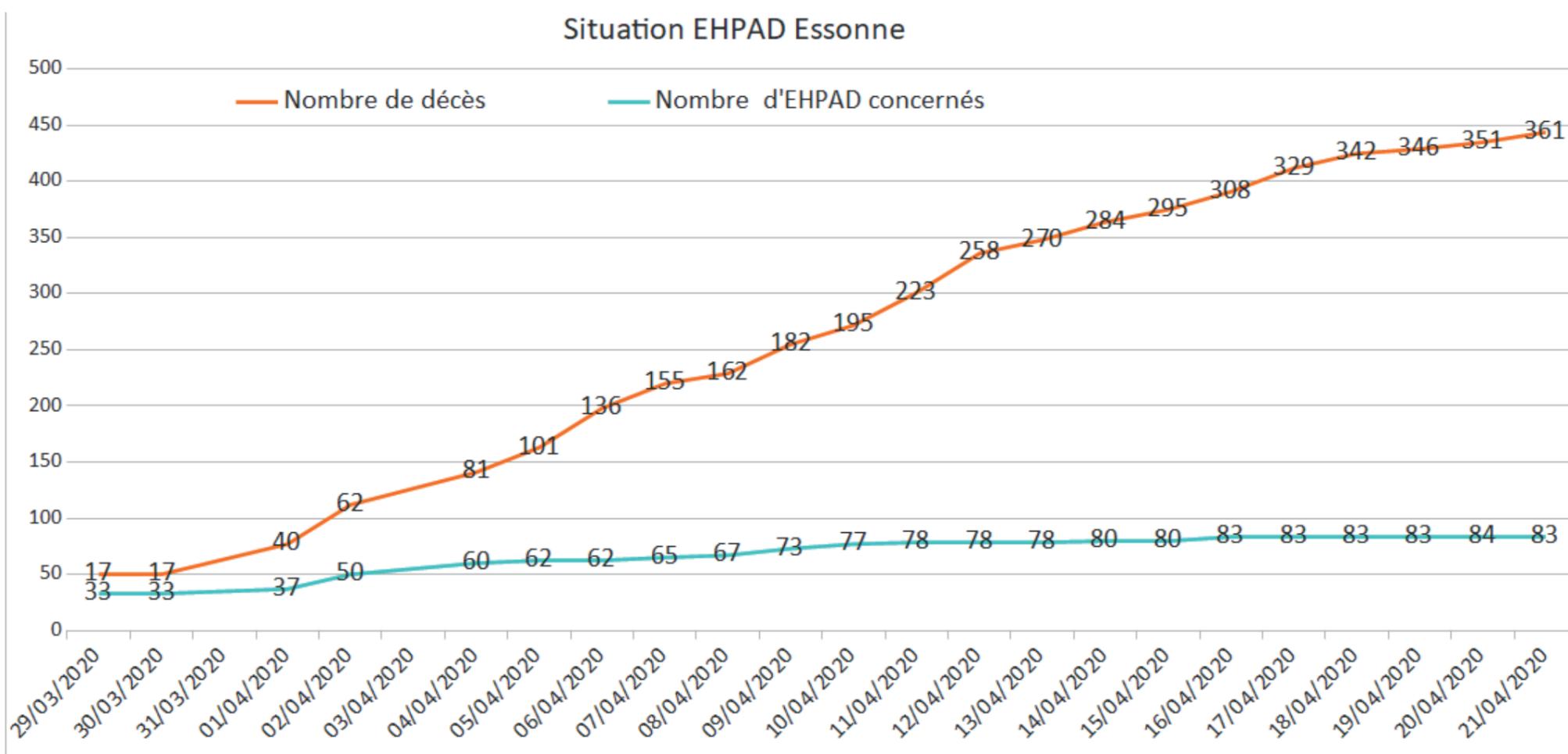


Si le nombre de décès en centres hospitaliers augmente encore, le nombre de patients hospitalisés se stabilise, à un niveau toujours élevé, et la baisse du nombre de malades en réanimation semble se confirmer.



EN ESSONNE

COVID - 19 : Gestion de crise sanitaire



La situation sanitaire dans les EHPAD est toujours préoccupante au 21/04/2020 avec un nombre de décès qui atteint 361 personnes et 83 EHPAD affectés sur les 100 du département.

ACCOMPAGNER LES EHPAD

Les personnels soignants des EHPAD sont très lourdement sollicités depuis le début de la crise sanitaire, et requièrent des capacités de renforts afin de répondre aux besoins urgents en personnels. Cette situation s'est par exemple notamment présentée dans les EHPAD du département.

A ce titre, le préfet et la direction des services départementaux de l'éducation nationale, en lien avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, ont créé une réserve infirmière départementale dont les effectifs viennent en appui des équipes soignantes des structures.

Les EHPAD connaissant la plus forte tension en ressource humaine ont ainsi pu avoir recours à ces renforts depuis le 3 avril.



24 personnels infirmiers de l'Éducation Nationale volontaires en renfort EHPAD

26 personnels infirmiers de l'Éducation Nationale volontaires pour la réalisation des tests PCR

Depuis le 10 avril, des kits de test virologiques PCR, sont distribués dans les EHPAD du département.

Au 21/04/2020 :



3683 tests distribués dans
50 EHPAD



Ils seront réalisés par les 26 personnels infirmiers volontaires également issus de la réserve départementale.

Afin de soutenir également les EHPAD dans leurs fonctions administratives, 22 agents de la préfecture et 10 agents des directions départementales interministérielles bénévoles ont renforcé les équipes de plusieurs établissements.

Distribution des kits de test dans les EHPAD



EN ESSONNE

COVID - 19 : Gestion de crise sanitaire

RÉPONDRE AUX BESOINS EN ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

En complément des dotations acheminées par les canaux institutionnels (472 000 masques), le préfet et le Président du Conseil Départemental ont appelé aux dons de masques, blouses et gels hydroalcooliques auprès des entreprises et des collectivités du département. Les dons obtenus ont été regroupés au CHSF avant d'être distribués sous le pilotage de l'ARS auprès des personnels soignants et des forces de sécurité intérieure.



472 000 masques distribués aux différents réseaux professionnels



376 000 masques recueillis et versés à la réserve départementale (CHSF)

ADAPTER LA RÉGLEMENTATION POUR PROTÉGER LA POPULATION

Afin de limiter la propagation du virus, plusieurs arrêtés ont été pris depuis le début de la période de confinement.

L'accès aux parcs publics, berges des fleuves et rivières, lacs et plans d'eau artificiels, espaces forestiers et promenades est interdit depuis le 31 mars sur le département afin d'éviter la transmission du virus en ces lieux de potentiels regroupements.

Pour les achats de première nécessité, le préfet de l'Essonne a accordé, sous certaines règles, la tenue de marchés alimentaires, selon un calendrier strict de 20 marchés par semaine qui sont autorisés.

Par ailleurs, la multiplication de regroupements aux abords de certains commerces ont conduit à une interdiction d'ouverture au public entre 21H00 et 6H00 des commerces alimentaires et des commerces de ventes d'aliments et de boissons à emporter sur tout le département (une activité de « livraison à domicile » et de retrait de commande demeure).

La vente de muguet au 1er mai à la sauvette est interdite sur l'ensemble du territoire. En revanche la vente est autorisée dans les commerces déjà ouverts et sur les marchés autorisés à fonctionner, y compris en ajoutant des étals complémentaires, et en garantissant le respect des distances de sécurité. Les fleuristes peuvent également vendre du muguet, uniquement en livraison ou en retrait de commandes.

Enfin, par arrêté préfectoral, il a été interdit du 22/04/2020 au 11/05/2020 la cession, à titre onéreux ou non, ainsi que le port et le transport par des particuliers des artifices de divertissement et articles pyrotechniques.

Le port et le transport dans des conteneurs individuels de substances ou mélanges inflammables ou corrosifs par des particuliers est également interdit.

VEILLER AU RESPECT DU CONFINEMENT

Afin de protéger la population et de lutter efficacement contre la propagation du virus et en application de l'état d'urgence sanitaire, des restrictions de déplacement ont été mises en place depuis le 17 mars.



Contrôles de la police national à Évry-Courcouronnes

Les forces de la police nationale, de la police municipale et de la gendarmerie du département sont, depuis cette date, mobilisées quotidiennement afin de veiller aux respect du confinement.

De nombreux contrôles ont été réalisés : contrôles des déplacements, de la présentation et de la validité de l'attestation dérogatoire de déplacement, du respect des arrêtés relatifs aux fermeture de commerces, aux marchés alimentaires et à l'interdiction d'accès aux parcs, berges, forêts...



Contrôles routiers de la gendarmerie de l'Essonne en présence de Florence Vilmus, sous-préfète d'Étampes



Contrôles de la fermeture des commerces en présence du sous-préfet de Palaiseau, Abdel-Kader Guerza

Au 21 avril 2020, soit un peu plus d'un mois après la mise en place des mesures de confinement, les forces de sécurité ont procédé à :



270 807 contrôles de déplacements

17 917 verbalisations pour non-respect du confinement



2513 commerces contrôlés

21 verbalisations

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET ASSURER LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Des réunions hebdomadaires spécifiques sont organisées afin d'évaluer la conjoncture économique, de soutenir les entreprises et de préserver l'emploi, dans des conditions de sécurité partagées par tous. Les services de l'État sont associés dans ces travaux avec les collectivités, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Ils permettent des remontées d'informations fréquentes et une bonne communication autour des dispositifs de soutien mis en place et des mesures préparatoires à la reprise d'activité.

A ce jour, les principaux instruments portés par l'État pour soutenir l'emploi et la vie économique fonctionnent à plein :

- L'**activité partielle en Essonne** concerne 187 000 salariés soit 41 % des salariés du département (455 000 salariés) 77 millions d'heures autorisées.

- Les **reports de charges** concernent 69,7 millions d'euros de TVA, 23,3 millions d'euros de crédit impôt-recherche et 3,4 millions d'autres dispositifs.

- Le **Fonds de solidarité** : 10,091 millions d'euros pour 7 447 entreprises, déjà distribués au titre du premier volet.

- Le **Prêt garanti par l'État** : 252 millions d'euros déjà accordés, avec une progression de 30 millions d'euros par jour.

Les collectivités territoriales mettent en place des mesures d'accompagnement, notamment sur le fonds de solidarité.

Le préfet de l'Essonne salue également l'engagement des entreprises locales qui s'organisent pour une reprise d'activité dans le respect des règles de sécurité, comme l'Union des forgerons au Mérevillois.



Le préfet et la sous-préfète d'Étampes en visite à l'Union des Forgerons au Mérevillois

RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SANITAIRE

Les évolutions enregistrées sur la situation sanitaire restent très fragiles. Le préfet de l'Essonne rappelle l'absolue nécessité de maintenir le confinement strict, décidé depuis le 17 mars, et le respect rigoureux des gestes barrières qui permettent tous les jours de sauver des vies et de limiter la propagation du virus.

LES GESTES BARRIÈRES ET LA DISTANCIATION PHYSIQUE



Se laver très régulièrement les mains



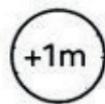
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Distanciation physique



Le masque grand public est un complément aux gestes barrières

NOUS
SUIVRE

EN
LIGNE



www.essonne.gouv.fr